NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique qu'une note de "présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Le contexte international et national

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte international très incertain, le risque géopolitique se renforçant dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Au niveau politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.
En France, le gouvernement ne dispose que d'une fragile majorité pouvant être remise en cause à tout moment

Le gouvernement a engagé sa responsabilité sur un projet de budget reprenant le texte du compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.
Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut en 2025 (après un dérapage de 6,1% en 2024 et 5,5% en 2023), la dette publique atteignant 115,5% du PIB et le déficit de l'Etat s'élevant à 139 milliards d'euros. Dans cette configuration, l'exécutif maintient son objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029.
Toutefois, il faut noter que le Haut Conseil des finances publiques a estimé, dans un avis du 29 janvier 2025, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement étaient un peu optimistes et offraient peu de marges de sécurité.

Pour combler ce déficit public, une réduction des dépenses de l'Etat et de ses opérateurs est prévue avec notamment un effort budgétaire de 2,2 Mds d'euros demandé aux collectivités locales.
Les principales mesures du PLF 2025 concernant les collectivités locales sont :
• Mise en place du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) qui tient compte de la capacité contributive en prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité à travers un indice synthétique moyen. Il concernerait 2 099 collectivités pour un montant de 1 Milliard d'euros.
• Hausse des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) qui augmenteront de 3 points par an pendant 4 ans, soit 1,2 Mds €/an.
• Augmentation de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement de 150 M€ prélevés sur les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
• Réduction du Fonds vert de 1,35 Mds € par rapport à la loi de finances 2024 (soit 1,15 Mds d'€) destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique ;
• Niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires porté à 90% (contre 100% aujourd'hui).
• Gel de l'augmentation de la fraction de TVA due aux collectivités dont le produit affecté à chaque collectivité serait égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024

Cette année 2025 connait à nouveau une augmentation des bases d'imposition. En effet, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, (bases d'imposition) relève d'un calcul codifié à l'article 1518 bis du CGI et calculé sur la base des Indices des Prix à la Consommation harmonisé des mois de novembre N-1 et novembre N-2. Ainsi, pour 2025, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +1,7%.

B. La ville de Sannois

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 1er janvier 2025 à 27 119 habitants (27 116 habitants au recensement précédent). Près de 40% des Sannoisiens ont moins de 30 ans.
La population légale prise en compte pour le calcul des dotations serait fixée pour 2025 à 27 257 habitants contre 27 254 habitants (fiche DGF 2024).

2 – PRIORITES DU BUDGET

Poursuivant son objectif de rigueur et dans le cadre de son Plan Pluri annuel d'Investissement durable 2020-2026, la majorité municipale a commenté les grands axes du budget primitif 2025 lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le budget 2025 présenté le 3 avril 2025 par le conseil municipal a été réalisé sur les bases de ce rapport et est ainsi établi autour des 4 axes que sont :

- La maintenance des équipements, hors transition énergétique,
- La transition énergétique : acquisitions des modulaires pour les besoins de l'école provisoire et les études pour les travaux des écoles Jules Ferry, Dunant. Remplacement par du LED dans les équipements sportifs,
- Les aménagements urbains : ANRU, Ilot Bellevue, Quartier de l'Eglise, Cœur de ville et IMGP 3-Gare,
- Les ambitions programmatiques : la Villa Rozée et le pôle santé, que la ville souhaite inscrire dans un contrat d'aménagement régional (CAR) : ce contrat participera à la mise en œuvre d'un projet concerté d'aménagement et de développement durable du territoire entre la Région et la ville de Sannois.

Le tout avec la volonté :
- maîtriser les coûts de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la ville,
- sanctuariser les crédits inscrits en dépenses d'investissement pour la modernisation des équipements communaux, de la voirie, des projets liés à l'aménagement urbain et des projets nouveaux,
- mettre en place les éléments nécessaires à une transition énergétique réussie,
- intégrer les ambitions programmatiques avec la transition écologique, sur la base d'une recherche efficiente des modes de financement (subventions, emprunts) afin d'optimiser les ressources de la ville.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes d'investissement à 24 078 100,00€,
en dépenses et recettes de fonctionnement à 51 853 100,00€.

3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

3-I. La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

		Exercice	2025
	Type de mouvement	**Chapitre**	**Montant du BP**
RECETTES			
	ORDRE		
		042 Transfert entre sections	61 200,00
	Total : Ordre		**61 200,00**
	REELLES		
		002 Résultat de fonctionnement reporté	11 528 423,45
		013 Atténuations de charges	152 000,00
		70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 353 802,00
		73 Impôts et taxes	26 649 004,00
		731 Fiscalité locale Impôts et taxes	1 158 000,00
		74 Dotations et participations	7 701 370,55
		75 Autres produits de gestion courante	674 550,00
		76 Produits financiers	574 070,00
		77 Produits exceptionnels	680,00
	Total : Réelles		**51 791 900,00**
Total : RECETTES			**51 853 100,00**

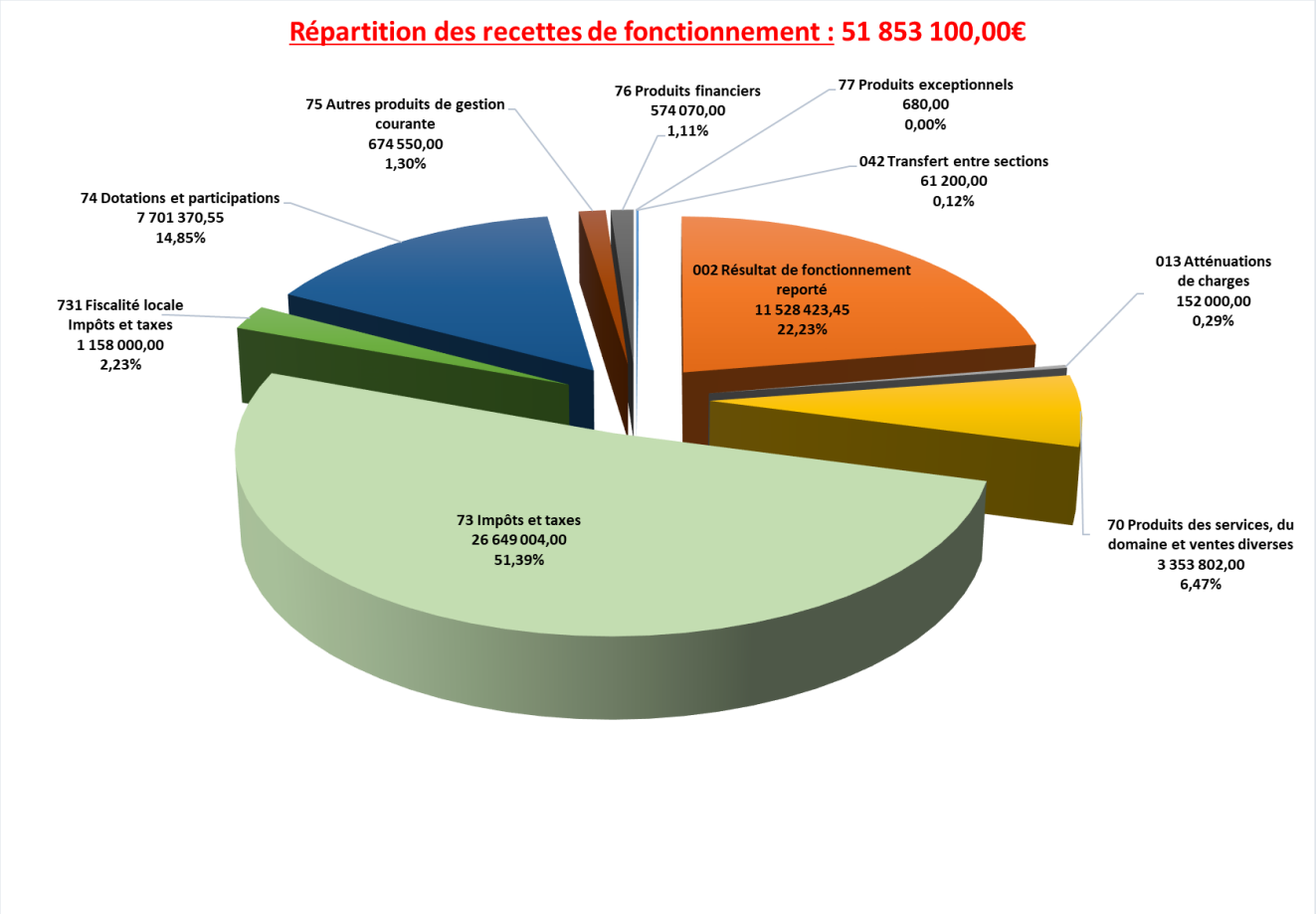

Dépenses de fonctionnement

		Exercice	2025
	Type de mouvement	**Chapitre**	**Montant du BP**
DEPENSES			
	ORDRE		
		023 Virement à l'investissement	9 528 050,74
		042 Transfert entre sections	1 622 600,00
	Total : Ordre		**11 150 650,74**
	REELLES		
		011 Charges générales	9 666 220,26
		012 Charges de personnel	21 708 074,00
		014 Atténuations de produits	2 210 815,00
		65 Charges de gestion courante	6 355 840,00
		66 Intérêts dette	732 000,00
		67 Charges exceptionnelles	29 500,00
	Total : Réelles		**40 702 449,26**
Total : DEPENSES			**51 853 100,00**

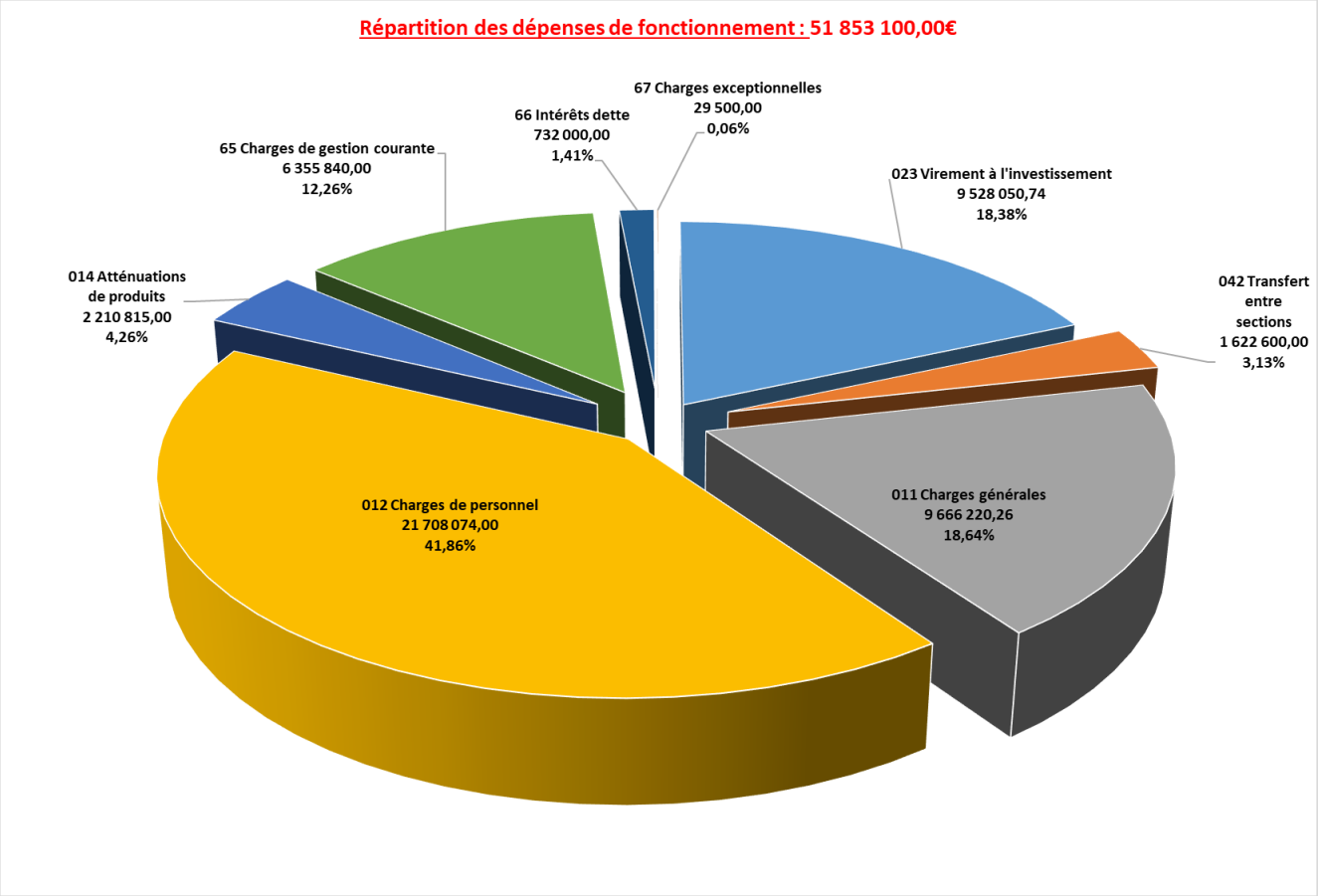

3-2. La section d'investissement

Recettes d'investissement

		Exercice	2025		
	Type de mouvt	Chapitre	Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2025
RECETTES					
	ORDRE				
		021 Virement de la section de fonctionnement	9 528 050,74		9 528 050,74
		040 Transfert entre sections	1 622 600,00		1 622 600,00
		041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
	Total : Ordre		11 150 650,74	0,00	11 150 650,74
	REELLES				
		001 Résultat d'investissement reporté	2 520 665,95		2 520 665,95
		10 Dotations, fonds divers et réserves	5 727 000,00	990 200,00	6 717 200,00
		13 Subventions d'investissement	724 422,33	2 931 660,98	3 656 083,31
		16 Emprunts et dettes assimilées	6 000,00		6 000,00
		27 Autres immobilisations financières	27 500,00		27 500,00
	Total : Réelles		9 005 588,28	3 921 860,98	12 927 449,26
Total : RECETTES			**20 156 239,02**	**3 921 860,98**	**24 078 100,00**

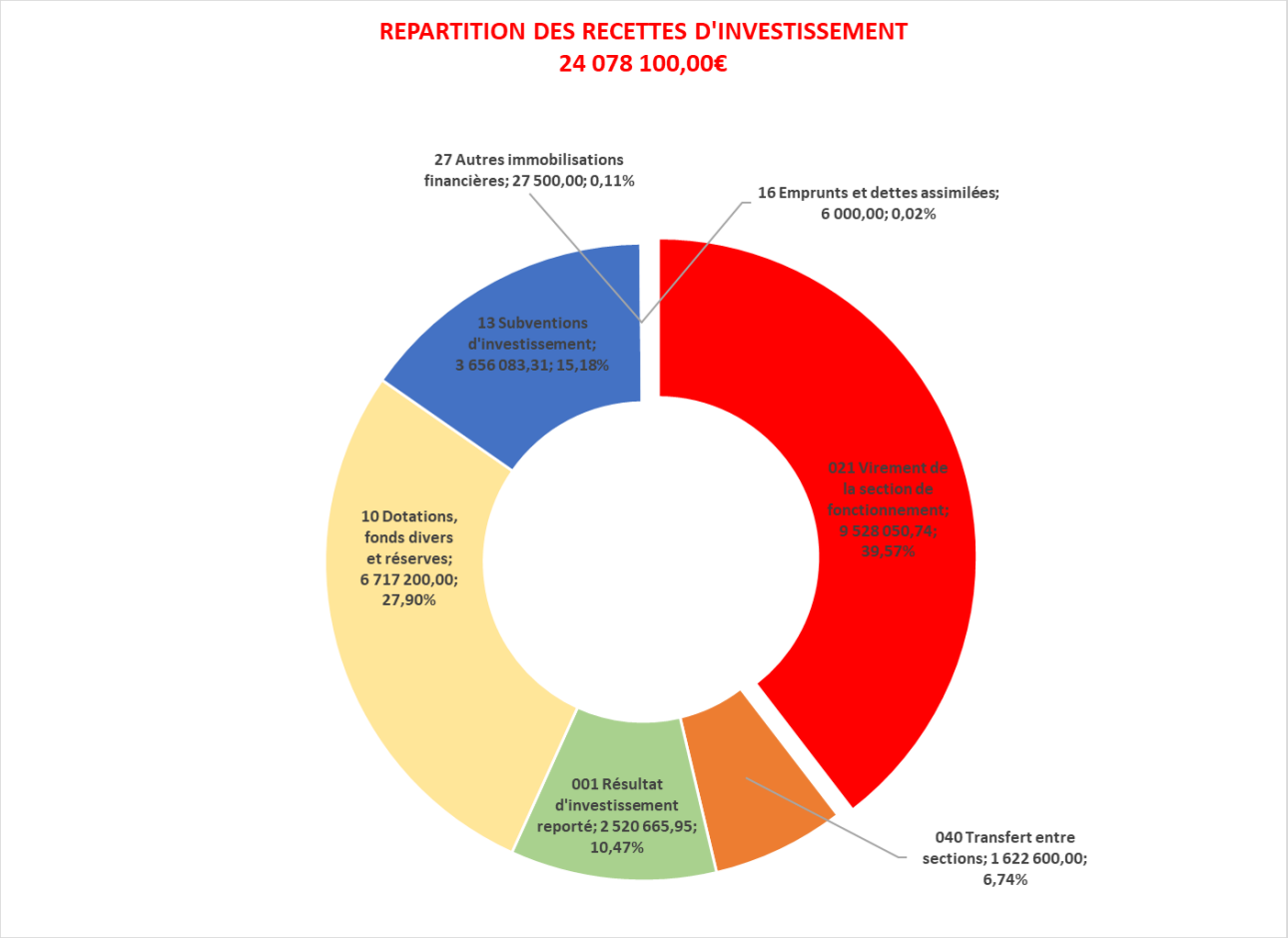

Dépenses d'investissement

		Exercice	2025		
	Type de mouvt	Chapitre	Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2025
DEPENSES					
	ORDRE				
		040 Transfert entre sections	61 200,00		61 200,00
		041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
	Total : Ordre		61 200,00	0,00	61 200,00
		001 Résultat d'investissement reporté			0,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	2 998 000,00		2 998 000,00
		20 Immobilisations incorporelles	1 152 992,90	1 263 327,55	2 416 320,45
		204 Subventions d'équipement versées	72 844,00		72 844,00
		21 Immobilisations corporelles	4 641 736,40	2 580 454,43	7 222 190,83
		23 Immobilisations en cours	7 157 936,72	4 132 008,00	11 289 944,72
		26 Participations, créances rattachées à des participations	17 600,00		17 600,00
		27 Autres immobilisations financières			0,00
	Total : Réelles		16 041 110,02	7 975 789,98	24 016 900,00
Total : DEPENSES			**16 102 310,02**	**7 975 789,98**	**24 078 100,00**

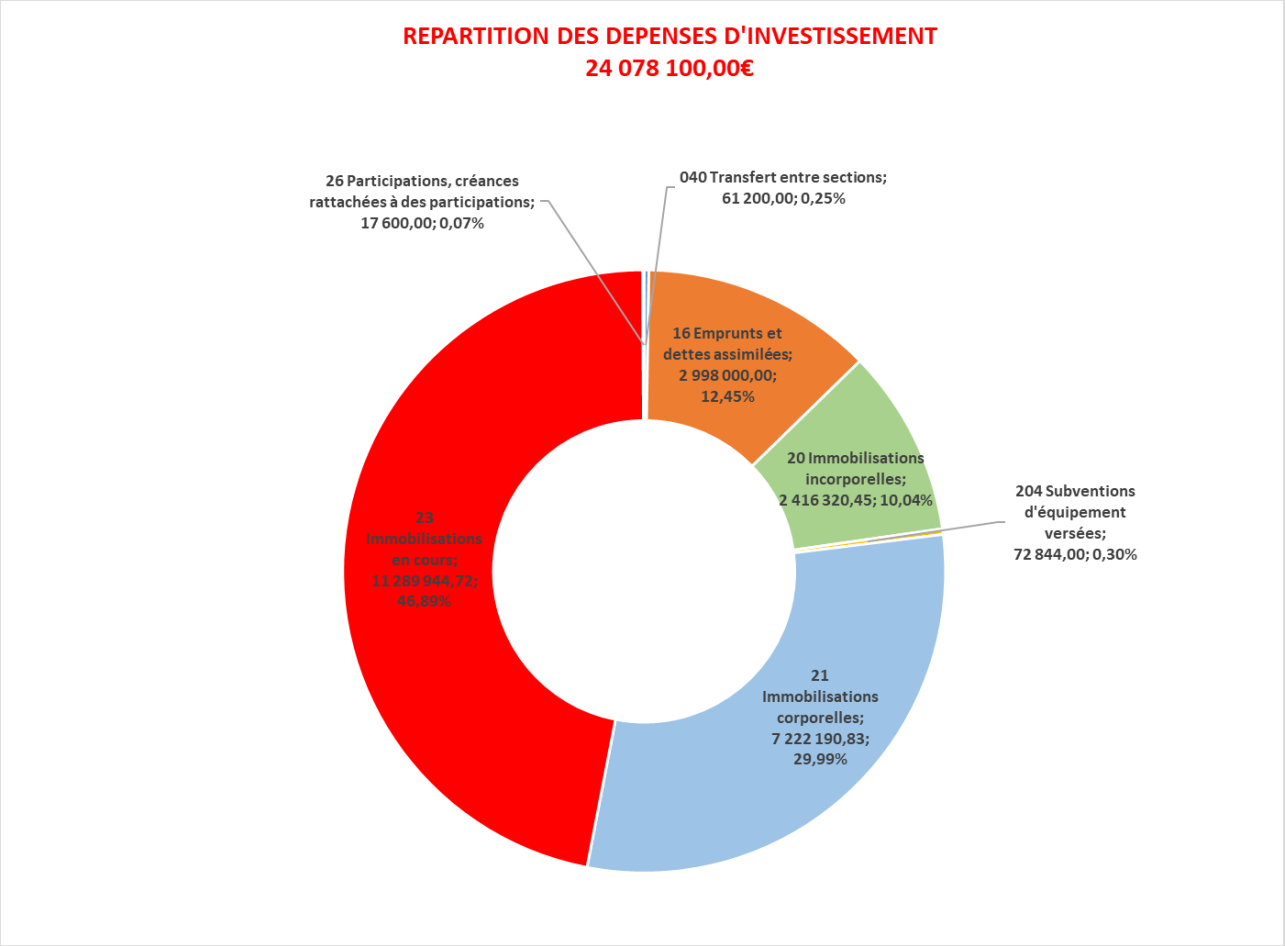

4 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES)

Suite aux transferts des budgets annexes du Stationnement Payant et de l'Assainissement, respectivement au 31/07/2017 et au 01/01/2018 à la Communauté d'Agglomération Val Parisis la ville de Sannois ne dispose plus d'aucun budget annexe.

5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

Ce budget 2025 s'inscrit dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement Durable 2020-2026 dont les axes principaux sont :
- la maintenance des équipements, hors transition énergétique,
- la transition énergétique au travers du lancement d'opérations spécifiques telles que l'acquisitions des modulaires pour les besoins de l'école provisoire et les études pour les travaux des écoles Jules Ferry, Dunant, le remplacement de l'éclairage par du LED dans les équipements sportifs
- les aménagements urbains : la rénovation du quartier Ouest dans le cadre de l'ANRU, le quartier de l'Eglise, le projet de Cœur de ville, l'ilot Bellevue, le quartier de la gare dans le cadre de l'IMGP 3.
- les ambitions programmatiques : rénovation de la villa Rozée, création du pôle santé.

Aussi, pour ce budget 2025, les efforts porteront sur :
- Travaux dans le cadre de l'ANRU,
- Requalification, aménagements, sécurisation de la voirie.
- Maintenance des équipements numériques,
- Réhabilitation du centre Cyrano : mise en conformité électrique, création passerelle de maintenance,
- Rénovation de la villa Rozée,
- Création du pôle Santé,
- Création du groupe scolaire provisoire,
- Aménagement sous voies au pôle gare,
- Travaux, aménagements et équipements dans les bâtiments scolaires,
- Travaux dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée,
- Acquisition de véhicules participant au verdissement de la flotte automobile,

6 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

Les épargnes (de gestion, brute et nette) depuis 2020

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024*
Epargne de gestion (*)	5,29	5,58	6,81	4,91	3,30
Epargne brute (CAF)(**)	4,48	4,87	6,58	4,54	2,83
Epargne nette (CAF nette) (***)	1,92	2,17	3,59	1,68	0,02
Encours de dette en M€ au 31/12	26,63	24,13	22,15	19,29	20,49
Capacité de désendettement (en années)	5,9	5,0	3,4	4,3	7,3

(*) Recettes courantes - Dépenses courantes

(**) Epargne de gestion - frais financiers + solde financiers, exceptionnels et provisions

(***) Epargne brute - remboursement du capital dette

7 – NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette : structure et gestion

7.1. Le stock de dette au 01/01/2025

La dette communale au 01/01/2025 comporte 37 emprunts pour un encours de 20 490 171,98€.

Pour l'exercice en cours, le taux moyen ressort à 3,81%, la durée résiduelle à 9 ans et 10 mois et la durée de vie moyenne résiduelle à 5 ans et 2 mois.

7.2. La structure par type de taux

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2024	%
Fixe	18 133 921,98	88,5%
Structuré	300 000,00	1,46%
Indexé	2 056 250,00	10,04%
TOTAL	**20 490 171,98**	**100,00%**

La dette structurée représente 1,46% de l'encours et se compose d'un emprunt Société Générale dont le taux est basé sur la différence des inflations Europe/France.

La dette à taux indexé représente 10,04% et se compose d'un emprunt Société de Financement Local et d'un emprunt Agence France Locale indexés tous les deux sur l'Euribor 3 mois.

8 – CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 7,3 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

9 – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, les communes ont cessé de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. En compensation de cette perte du produit de la THRP, les communes se voient transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les taux 2025 sont les suivants :

TAXES	RAPPEL TAUX 2024	PROPOSITIONS TAUX 2025
- Taxe Habitation sur Résidences Secondaires	18,97	18,97
- Foncier bâti	40.18	40.18
- Foncier non bâti	72,97	72,97

10 – PRINCIPAUX RATIOS

COMMUNE DE SANNOIS - COMMUNE DE SANNOIS BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	27254

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1258.92

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1493.45
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1477.34
3	Dépenses d'équipement brut / population	478.30
4	Encours de dette / population (2) (3)	688.36
5	DGF / population	232
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53.33
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	108.52
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.38
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	46.60
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-1.09

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.
(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

11 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 1er janvier 2025, 464,20 emplois budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025 contre 469 en 2024.
Le montant total prévu au chapitre 012 s'élève à 21 708 074,00€ contre 21 013 305,00€ au BP 2024.
Les charges de personnel indiquées représentent 41,86% des dépenses totales de fonctionnement et 53,33% des dépenses réelles de fonctionnement.